



**Bernische BVG- und Stiftungsaufsicht**  
Autorité bernoise de surveillance des institutions  
de prévoyance et des fondations

Belpstrasse 48, Postfach, 3000 Bern 14  
Telefon 031 380 64 00, Fax 031 380 64 10  
www.aufsichtbern.ch

## **Déclaration relative au plan de répartition à l'intention de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABS PF)**

**Nom et adresse de l'institution de prévoyance:**

**Numéro d'ordre:**

L'organe suprême de l'institution de prévoyance susmentionnée a décidé le:  
(date de la décision de l'organe suprême)

de requérir la dissolution de cette dernière auprès de l'ABS PF.

A cette effet, l'organe suprême a transmis à l'ABS PF un plan de répartition de la fortune libre de la  
fondation, qui se monte à

et déclare par la présente que<sup>1</sup>

tous les destinataires de l'institution de prévoyance sont mentionnés dans le plan de  
répartition<sup>2</sup>.

toutes les personnes qui ont été destinataires de l'institution de prévoyance au cours des  
dernières années sont mentionnées dans le plan de répartition.

Les destinataires selon annexe séparée ne figurent pas dans le plan de répartition  
(indiquer le nom, âge, la durée de l'assurance et le motif).

Lieu et date

L'organe suprême

(signatures valables selon le registre du commerce)

---

<sup>1</sup> Veuillez cocher ce qui convient

<sup>2</sup> Les rentiers sont en principe inclus dans le plan de répartition